

DESCRIPTIF DU POSTE, CAHIER DES CHARGES ET OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

Dénomination de la fonction : Animatrice socioculturelle au Service de la jeunesse et des actions communautaires

Mission générale

En collaboration avec le ou la chef.fe de service ainsi que les infirmier.ère.s de santé communautaire en milieu scolaire, assurer les prestations telles que l'accueil libre ; les entretiens et les conseils ; favoriser la participation des jeunes à leurs projets, activités ou loisirs ; proposer des offres culturelles et sportives ; renforcer leur pouvoir d'agir et leur émancipation ainsi que mener des projets ou des actions de prévention, de promotion de la santé et de réduction des risques (actions ou projets par les pairs).

Tâches/activités principales

a) Prendre part aux aspects pédagogiques, administratifs et fonctionnels du Service de la jeunesse et des Actions Communautaires de Moutier et environs

- Elle est amenée à garantir, à l'intérieur des locaux du Service de la jeunesse, l'animation, la sécurité, la prise en charge des jeunes et le respect du règlement interne. Il en va de même lors d'activités extérieures aux locaux.
- Elle est amenée à remplacer le Chef de Service en cas d'absence prolongée.
- Elle met sur pied et supervise des activités d'animation socioculturelle destinées aux jeunes (accueil libre, animations ciblées, loisirs, prévention, sensibilisation, etc.).
- Elle collabore à la planification et à la réalisation d'actions communautaires destinées à toute la population, selon le concept du SeJAC.

b) Etre à l'écoute des besoins de la jeunesse de Moutier et environs en jouant le rôle d'interface entre les autorités et cette dernière

- Elle soutient et accompagne les usagers dans la défense de leurs intérêts et la réalisation de leurs projets (professionnel, familial, personnel, thématiques, etc.).
- Elle informe, conseille et soutient les usagers sur des objets ou questions importants les concernant et favorise leur participation dans les différents processus.
- Elle favorise leur insertion socioprofessionnelle, leur autonomie et leur pouvoir d'agir.
- Elle propose des offres de prévention, de promotion de la santé et de réduction des risques en lien avec les préoccupations et/ou leur vécu et co-construits avec les jeunes (consommation, violence, respect de soi-même et des autres, etc.).
- Elle propose des offres de découvertes culturelles et sportives.
- Elle veille au bien-être des jeunes ainsi qu'à l'environnement et contexte dans lequel ils évoluent (familial, scolaire, espace public, institutions, etc.).
- Elle a l'obligation, après avoir évalué la situation et ses enjeux, de signaler à la hiérarchie et/ou aux autorités compétentes toute situation qu'elle constate ou dont elle est informée pouvant menacer sérieusement l'intégrité physique et psychique des jeunes.

c) Collaborer avec un réseau pluridisciplinaire dans l'intérêt de la jeunesse prévôtoise et alentours

- Elle collabore et participe à des groupes de projets avec les acteurs locaux poursuivant des buts complémentaires à ceux du Service de la jeunesse (usagers, Commission de

prévention, Centre culturel de la Prévôté, Service social régional de la Prévôté, Centre de l'enfance/EJC, infirmières scolaires, etc.).

- Elle conseille et assiste, sur demande, les autorités et les institutions pour les questions spécifiques liées à l'enfance et à l'adolescence et participe à l'élaboration de concepts destinés à la jeunesse ou a la mise sur pieds de politiques publiques.
- Elle participe aux séances et est membre de « l'association de promotion pour l'animation jeunesse du Jura et du Jura bernois (Propaj) », dont le centre de jeunesse est membre.